

Chronique étymologique

Sur un procès pour détérioration de matériel roulant

Dans *Le Monde* daté du 4 mars 2016, on peut lire le compte-rendu d'un procès jugé en appel, où un *graffeur* tente de faire revenir la justice sur sa condamnation en première instance pour avoir causé préjudice à la RATP en abîmant son matériel. J'ai d'abord pensé que le tort de cet accusé était d'avoir écrit ou gribouillé sur les voitures des rames de métro. Et que son activité était en vérité celle d'un *grapheur*, mot apparemment savant et donc laudatif pour le banal *tagueur*.

Ce *graffeur* avait été arrêté en flagrant délit par la « cellule antigraffiti de la police des transports », c'est ce que nous apprend le même article. Pour démontrer que le préjudice subi par la RATP était léger et ne méritait pas une lourde condamnation, le *grapheur* demandait qu'on introduise dans la salle du tribunal des « panneaux recouverts de la pellicule plastique utilisée sur les rames et *graffés* » ainsi que le « nettoyeur miracle *Grafforange* », ou encore des « vitres *taguées* à l'acide et repolies par un professionnel ».

Le vocabulaire employé dans cet article combine plusieurs familles de mots : le *tag* (mot et, en tant qu'art, pratique d'origine américaine, signifiant étiquette, marque, signature) est apparu sur les murs et les lieux publics à la fin du XXème siècle et, en français, a donné naissance au verbe *taguer* (qui s'est imposé face à *tagger* ou *tagguer*), intransitif ou parfois transitif (on peut *taguer* une paroi) et au nom d'agent *tagueur*.

Le *tag* est en fait connu depuis l'Antiquité (en Grèce ou en Italie : Pompéi en offre maints exemples) : c'est un *graffiti*, mot emprunté à l'italien *graffito* (le français a adopté le pluriel qu'il a singularisé et même parfois muni d'un -s au pluriel). Le mot italien est un dérivé de *grafio* « stylet » qui est tiré du latin *graphium*, « stylet, poinçon », emprunté au grec *graphion* (γραφίον) et qui s'est substitué à *stilus* ; la gémination du -f- est due à l'influence du verbe italien *graffiare*, signifiant griffer. Curieusement, le dictionnaire en ligne Larousse définit le *tag* comme « un graffiti tracé ou peint, caractérisé par un graphisme proche de l'écriture et constituant un signe de reconnaissance. » Disons que le *tag*, dans l'usage courant, désigne soit une signature soit un dessin, soit une signature formant dessin, et qu'il est tracé soit au pochoir soit à la bombe (de peinture).

Qu'on écrive *graffeur* ou *grapheur*, les mots remontent en définitive, par l'intermédiaire du latin, au grec *graphein*, signifiant à l'origine *érafler* (cf. aoriste γράψεν, *grapsen*, en *Iliade*, 17, 599), et plus communément *tracer*, *dessiner*, *peindre*, *écrire*. On évitera évidemment de confondre le *graffeur* ou *grapheur*, qui est à considérer soit comme artiste soit comme barbouilleur ou gribouilleur, selon votre humeur ou votre goût, et le *graphiste*, qui est, selon le dictionnaire en ligne Wikipédia, *s.u.*, un « professionnel de la communication qui travaille sur le sens des messages à l'aide des formes graphiques qu'il utilise sur tout type de supports .» Le *grapheur*, lui, n'est pas en principe un professionnel, et a du mal à se faire reconnaître comme artiste (en 2009 à Paris, au Grand Palais, il y eut une exposition intitulée « TAG, les lettres de noblesse », suivie l'année suivante d'une exposition-vente et aussi du livre *Tag au Grand Palais*, qui a permis, disait la publicité, de découvrir le « dernier art pictural de la fin du XXème siècle. »

Éléments de bibliographie :

TLF (Trésor de la langue française) s.u. graffiti

Ernout A. – Meillet A., *Dictionnaire étymologique de la langue latine, Histoire des mots*, tirage de la 4^{ème} édition, augmentée d'additions et de corrections par Jacques André, Paris, 2001, *s.u. graphium*.

Chantraine P., *Dictionnaire étymologique de la langue grecque, Histoire des mots*, 2^{ème} édition, Paris, 2009, *s.u. γράφω*.

M. Casevitz

© Les Belles Lettres